

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 14 mars 2024

Délibération n° 2024-03-3

Point 2.3 : Commissions consultatives : délégation de pouvoir à la Directrice

Vu le code de l'éducation,
Vu le Titre III du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le titre II du règlement intérieur de l'ENSCR,

Le Conseil d'Administration examine la demande de délégation de pouvoir temporaire à la Directrice afin de proposer la composition des commissions consultatives existantes de l'ENSCR, jusqu'à la révision du règlement intérieur qui interviendra au second semestre 2024.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la délégation de pouvoir temporaire à la Directrice de l'ENSCR afin de proposer la composition des commissions consultatives de l'ENSCR.

Membres composant le conseil : 24
Membres en exercice : 24

Visa de la Présidente

Patricia FOMPEYRINE

Quorum : 13
Membres présents ou représentés : 18
Présents : 14
Représentés : 4

Votes :
Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 18



Délibération adoptée

Projet de délibération envoyé précédemment

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 20 mars 2024